

Rapport du jury des concours de l'IRA de Lille Session 2024

« Il n'y a pas de réussite facile, ni d'échecs définitifs »
À l'ombre des jeunes filles en fleurs. Marcel Proust

Le président et l'ensemble des membres du jury tiennent vivement à remercier l'équipe de direction de l'IRA de Lille et plus particulièrement sa responsable des concours. Au-delà de leur implication, de leur grand professionnalisme et de leur grande disponibilité qui ont constitué une aide précieuse pour le jury et pour le déroulement serein de chaque étape de sélection, cette organisation optimale de la session relève de l'attention et de la bienveillance que porte l'IRA de Lille aux candidats et à la prise en charge des futurs attachés qui auront l'opportunité de connaître une scolarité à l'IRA de Lille.

Ces remerciements s'adressent également à tous les personnels qui ont accueilli les candidats et les ont accompagnés et rassurés lors des épreuves.

Le président tient à remercier également tous les membres du jury pour leur professionnalisme, pour leur cohésion, leur disponibilité et la bienveillance dont ils ont fait preuve et pour l'excellent climat qui a régné tout au long des étapes de sélection des candidats.

Il souligne, à l'attention des candidats, que le jury a été composé en prenant soin de traduire la diversité des univers professionnels et des administrations dans lesquels les futurs attachés auront à exercer leurs fonctions tout au long de leur parcours professionnel.

A-Présentation générale de la session

Le présent rapport rend compte du déroulement de cette session, notamment à destination des futurs candidats dans la perspective d'une préparation optimale des sessions à venir. Il s'inscrit dans la continuité des précédents rapports du jury. Les membres du jury ont constaté que les contre-performances de certains candidats résultent en partie d'une préparation en amont qui n'a pas suffisamment pris le soin de comprendre l'esprit des épreuves et de ce qui est attendu d'eux en référence à ce que l'on attend du recrutement de futurs attachés de l'État.

B – Informations statistiques générales

Nombre d'inscrits et postes offerts par concours (total 180 postes)

IRA-Lille (session 2024)	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Nombre de postes	102	60	18
Nombre de candidats admis à concourir	1000	505	87
Nombre de présents	388	252	38
Nombre d'admissibles	219	102	22
<i>barre d'admissibilité (en points)</i>	52,54	48,98	57,63
Nombre d'admis (liste principale)	102	49	14
<i>barre d'admission (en points)</i>	151,44	135,08	149,20
Nombre de candidats sur la liste complémentaire	30	0 <i>11 postes non pourvus</i>	0 <i>4 postes non pourvus</i>

STATISTIQUES DES RESULTATS DU CONCOURS 2024

EXTERNE														
Inscrit	Admis à concourir		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1002	1000	99,8%	388	38,8%	219	56.44 %	203	92.69 %	102	50.25 %	30	14.78 %	71	34.98 %
INTERNE														
Inscrit	Admis à concourir		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
505	505	100%	252	49.9 %	102	40.48 %	94	92.16 %	49	52.13 %	0	0%	45	47.87 %
3EME CONCOURS														
Inscrit	Admis à concourir		Présent Admissibilité		Admissible		Présent Admission		Admis LP		Admis LC		Non Admis	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
87	87	100%	38	43.68 %	22	57.89 %	22	100%	14	63.64 %	0	0%	8	36.36 %

C-Formation du jury

En complément des sessions d'harmonisation, les membres du jury ont suivi une formation d'une journée. Le programme de cette session a porté sur deux axes :

- La prévention des discriminations et la lutte contre les stéréotypes en matière de recrutement conformément aux orientations interministérielles définies par la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en œuvre de la politique d'égalité, de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité dans la fonction publique.
- L'épreuve orale et ses enjeux.

D - Appréciations du jury sur le déroulement des épreuves

D.1 Sur les épreuves écrites

Résultats des épreuves d'admissibilité 2024

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
Présents admissibilité	388	252	38
Admissibles	219	102	22
% admissibles	56%	40%	58%
Barre d'admissibilité (moyenne/20)	7,51	7,00	8,23
Moyenne du 1 ^{er} admissible	17,64	17,44	14,63
Note la plus haute (/20)	cas pratique : 19,92 QCM : 15,46	cas pratique : 18,79 QCM : 14,07	cas pratique : 14 QCM : 16,20

Les épreuves écrites sont communes aux trois concours et composées des deux exercices suivants : le QCM et le cas pratique.

D.1.1. S'agissant du QCM :

Cette épreuve doit d'être préparée avec grand soin, compte tenu de sa très grande sélectivité. Le jury rappelle que toute note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. À noter que pour cette session, 32,5 % des candidats de la voie externe ont obtenu une note éliminatoire, 49,2 % pour les candidats de la voie interne et 36,8 % pour les candidats du 3^e concours.

Les épreuves de questionnaires à choix multiples (QCM) ont été corrigées de façon automatisée au niveau national pour tous les IRA.

Ils'agit d'une épreuve de connaissance qui avantage les candidats qui ont préparé cette épreuve et se sont entraînés à la technique du QCM.

Pour rappel, le questionnaire à choix multiples vise à vérifier les connaissances des candidats en matière de culture administrative et juridique, de finances publiques, d'organisation, de fonctionnement et de politiques des institutions européennes et de culture numérique. L'épreuve dure 1 heure 30 et est coefficientée 2. Elle vise à confirmer la maîtrise des notions requises à l'entrée de l'IRA. Le barème s'établissait comme suit :

- Bonne réponse + 1 point
- Mauvaise réponse..... - 0,5 point
- Absence de réponse..... 0 point

La faiblesse de certaines notes correspond à la fois à une insuffisance de connaissances dans les domaines questionnés, à une stratégie de réponses évitées ou paradoxalement à des candidats qui ont fait le choix de répondre à un maximum de questions même s'ils n'en connaissaient pas les réponses.

Un socle minimal de savoirs est attendu. Les domaines « finances publiques » et « organisations, fonctionnement et politiques des institutions publiques » ont constitué les deux items qui ont connu le plus de notes en dessous de la moyenne. Cela est d'autant plus souligné que les questions des QCM sont construites sur la base et uniquement sur la base des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 28 mars 2019 : « *le programme du questionnaire à choix multiples est fixé en annexe I* ».

Les candidats gagneraient dans leur préparation à élaborer des QCM d'entraînement pour chaque thématique et sous-thématiques dans le cadre du programme défini. Dans le cadre d'une préparation au concours, s'entraîner le plus régulièrement possible peut permettre non seulement d'assimiler les

connaissances indispensables, mais aussi de se familiariser avec cette modalité particulière d'évaluation des connaissances acquises.

Le jury recommande de se référer aux annales des sessions précédentes disponibles en accès libre qui permettent de s'exercer à cette épreuve.

L'ensemble du programme défini doit être travaillé, sans impasse. Les candidats doivent s'entraîner à gérer correctement la durée de l'épreuve et se mettre en capacité de traiter l'ensemble du QCM. Le candidat dispose de la possibilité, en fonction du niveau de connaissances acquises, de répondre rapidement aux questions qui semblent faciles ou abordables et de passer ensuite aux questions qui lui paraissent moins accessibles ou plus compliquées.

D.1.2. S'agissant du cas pratique :

Cette épreuve doit donner lieu à une note argumentée introduisant des propositions, des solutions pratiques du candidat formalisées dans des annexes. Elle dure quatre heures avec un coefficient 5.

À noter que pour cette session, 8 % des candidats de la voie externe ont obtenu une note éliminatoire, 6 % pour les candidats de la voie interne et 0 % pour les candidats du 3^e concours. Pour rappel, aucune mention d'identité ou signes distinctifs (nom, prénom, signature, initiales, service...) ne doit figurer sur la copie. La rupture d'anonymat entraîne l'élimination.

Les correcteurs ont utilisé une grille d'analyse détaillée et commune avec l'objectif de s'assurer que tous les éléments de forme et de fond figurant dans les attendus étaient bien pris en compte et réduire au maximum le risque d'une notation trop générique.

Un système de péréquation a été utilisé pour assurer l'homogénéité entre les groupes de correcteurs d'un concours.

Les membres du jury tiennent à rappeler aux futurs candidats l'esprit de l'épreuve de cas pratique qui est celle d'une mise en situation professionnelle. On attend donc, à l'instar d'une note que pourrait produire un attaché à son supérieur hiérarchique, une note opérationnelle, des informations fiables et synthétiques et des propositions ou des annexes applicables. Le cas pratique est un exercice de positionnement et de projection en situation professionnelle qui oblige à mobiliser des aptitudes rédactionnelles et de synthèse plutôt que des connaissances académiques. Le cas pratique répond aux attentes d'un commanditaire supposé.

Il s'agit donc d'une commande précise faite aux candidats qui doivent démontrer leur capacité à problématiser, à repérer les enjeux, à faire des propositions et qui doivent rédiger leur production dans un style et une forme administrative.

Il ne s'agit en aucun cas d'une dissertation sous forme administrative, ni d'une note de synthèse dans laquelle le candidat introduirait des connaissances acquises antérieurement.

S'agissant des aspects de forme :

La forme et la maîtrise de la langue française ont constitué parfois une source d'inquiétude : cette année a marqué une aggravation du niveau de maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe dans les copies. Le jury a pu constater des difficultés concernant le niveau d'expression dans un contexte administratif, cela se traduit par une rédaction et des formules inappropriés tels que : « c'est un rapport au monde biaisé qui se met en place si celui-ci n'est pas encadré adéquatement », « le gouvernement a annoncé une avalanche de mesures », « dans ce cadre, des présentations seront assurées par des représentants de cet organe du maintien de l'ordre public. Il y a fort à parier que cela contribuera à assoir (sic) ou « l'argument d'autorité selon lequel le harcèlement scolaire est à présent considéré comme répréhensible et doit être combattu ».

Le sujet a donné lieu à des expressions d'empathie qui n'avaient pas lieu d'être de la part de certains candidats et souvent des remarques qui n'apportaient rien à l'argumentaire. Le jury rappelle qu'un document rédigé sous forme administrative est factuel et neutre, les phrases en sont courtes, claires, précises et que certaines expressions qui ne relèvent pas du registre administratif sont à proscrire.

Les candidats ont majoritairement fait le choix d'organiser leur devoir en deux parties et deux sous-parties, quand bien même un plan en trois parties était demandé.

Il est à noter également la difficulté qu'ont éprouvé de nombreux candidats à hiérarchiser les informations et à les classer dans un plan approprié.

S'agissant des aspects de fond :

Un nombre important de candidats ont rencontré des difficultés de compréhension du sujet pouvant être considéré comme très abordable : beaucoup de candidats n'ont répondu que partiellement à la commande exprimée dans le sujet. Certaines copies étaient très générales, de l'ordre de la dissertation. Le jury a pu évaluer des copies assez peu opérationnelles, qui ne pourraient aucunement être utilisées en contexte professionnel. Une certaine tendance à la paraphrase sans effort d'appropriation a pu être constaté. Le jury constate que de nombreuses copies comportent des éléments entiers d'informations contenues dans le dossier, soit sous forme de paragraphes entièrement copiés, de passage en entier ou d'extraits mots pour mots sous forme de tirets qui dénotent de la part de certains candidats de l'absence d'esprit de synthèse et de capacité de traitement des informations sur le fond.

De nombreux candidats n'ont pas pu terminer leur copie, ce qui se traduit *a minima* une mauvaise gestion du temps et prend la forme d'une note bâclée avec des informations manquantes, des parties rédigées mal proportionnées, des annexes elliptiques ou pas comprises, voire pas d'annexes du tout. Cette mauvaise gestion du temps imparti se traduit par un livrable incomplet sanctionné par l'attribution de notes en dessous de la moyenne. Cela soulignant à un manque de préparation à l'épreuve.

Beaucoup de candidats n'ont pas réussi à comprendre l'aspect interministériel du sujet.

Enfin, de nombreuses copies n'arrivent pas complètement et explicitement à analyser les enjeux du sujet et la formuler des pistes d'action.

S'agissant des annexes :

Une attention particulière doit être portée au traitement des annexes. La production des annexes est parfois négligée et semble perçue par certains candidats comme une production accessoire et anecdotique alors qu'elle constitue une production à visée professionnelle. Les annexes sont une partie constituante de l'exercice du cas pratique, elles viennent en complément de la note et renforcent la finalité d'outils synthétiques à disposition du commanditaire. La dimension pratique de ces documents est souvent sous-estimée par les candidats. Les annexes demandées se sont parfois révélées peu opérationnelles et très souvent bâclées et incomplètes. Les annexes doivent correspondre à une plus-value et attestent que les candidats ont compris le sens et l'utilité des productions que l'on attendait d'eux, comme cela est demandé dans l'univers professionnel d'un attaché.

Beaucoup de candidats se sont lancés dans des formats qu'ils ne maîtrisaient pas : méconnaissance de ce que sont des éléments de langage, copies qui proposaient une succession de mots-clés. Les quelques courriers au préfet montraient parfois une méconnaissance de l'organisation territoriale de l'État.

Des candidats ont pu produire des annexes non demandées dans la consigne comme un courriel aux professeurs et une lettre aux parents.

Majoritairement, les annexes sont peu pertinentes et sont, dans les meilleurs cas, un copié-collé de la note. Les contraintes de temps, et parfois le manque de préparation, amènent souvent les candidats à joindre des annexes sans plus-value et « bâclées ».

Conseils aux candidats :

- S'entraîner sur des sujets de concours issus des annales des IRA, mais aussi à partir de sujets d'autres concours de catégorie A notamment ceux qui proposent des cas pratiques.
- Passer du temps à lire le sujet et ses attendus, notamment pour déterminer l'objet de la commande, si un plan est suggéré, qui est le commanditaire et le signataire ainsi que les destinataires de la note. Répondre aux questions simples suivantes : qui demande quoi, à qui, pour faire quoi, auprès de qui et dans quel contexte ?
- Faire apparaître explicitement un plan clair, conforme à la commande avec des parties équilibrées.
- Rédiger une introduction opérationnelle permettant de situer les enjeux du sujet, de rappeler l'objet de la commande et d'introduire le plan.
- Ne pas négliger le rappel du cadre réglementaire de référence.

- Utiliser les informations issues des documents mis à disposition, mais uniquement ces informations.
- Proscrire l'usage du copier-coller d'information contenue dans le dossier de référence et éviter la paraphrase qui est toujours identifiée par les correcteurs.
- Proposer des solutions réalistes, adaptées et opérationnelles.
- Ne pas négliger la rédaction des annexes qui constituent une part relativement importante de la note finale attribuée. Bien maîtriser la typologie et surtout les attendus des documents annexes à produire.

D.2 Sur l'entretien avec le jury

Résultats de l'épreuve d'admission 2024

	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours
Admissibles	219	102	22
Présents admission	203	94	22
Barre d'admission (moyenne / 20)	10,82	9,65	10,66
% admis	50%	52%	64%
Moyenne du 1 ^{er} admis (épreuves écrites + orales)	16,30	17,30	14,31
Note la plus haute (/20)	19,76	19,51	18
Nombre d'admis sur liste complémentaire	30	-	-
Moyenne dernier admis sur liste complémentaire	9,67	-	-

RESULTATS DES EPREUVES CONCOURS 2024						
EXTERNE						
	Moyenne	Ecart type	Note la plus haute	Note la plus basse	nbre de notes éliminatoires (<5)	% candidats ayant obtenu une note éliminatoire
Cas pratique	9,87	3,47	19,92	0,32	31	8,0%
Questions à choix multiple	6,36	2,94	15,46	0	126	32,5%
Entretien avec le jury	10,99	3,75	19,76	2,95	5	2,5%
INTERNE						
	Moyenne	Ecart type	Note la plus haute	Note la plus basse	nbre de notes éliminatoires (<5)	% candidats ayant obtenu une note éliminatoire
Cas pratique	8,79	2,62	18,79	1,38	15	6,0%
Questions à choix multiple	5,2	2,4	14,07	0	124	49,2%
Entretien avec le jury	10,26	3,49	19,51	4,59	1	1,1%
3EME CONCOURS						
	Moyenne	Ecart type	Note la plus haute	Note la plus basse	nbre de notes éliminatoires (<5)	% candidats ayant obtenu une note éliminatoire
Cas pratique	10,61	1,93	14	6,75	0	0,0%
Questions à choix multiple	6,22	2,89	16,2	0,65	14	36,8%
Entretien avec le jury	11,27	3,38	18	6	0	0,0%

Le jury constate que la très grande majorité des candidats se sont préparés et présentés à l'épreuve avec sérieux et motivation.

Le jury s'est attaché à individualiser chaque entretien en ayant pris de soin de prendre connaissance des éléments indiqués par les candidats sur leur fiche individuelle et leur rapport sur les acquis de l'expérience professionnelle, même pour des profils moins expérimentés et en posant des questions qui en découlent, en s'appuyant sur l'exposé des candidats et en insistant sur les éléments de motivation et de projection professionnelle des candidats.

D.2.1. S'agissant de la fiche individuelle et du rapport sur les acquis de l'expérience professionnelle :

Le jury tient à rappeler l'intérêt et l'importance des présentations écrites préparatoires à l'entretien demandées aux candidats. Elles constituent un élément important de l'oral et de la prise de connaissance du profil et de la motivation du candidat à se présenter aux concours de l'IRA.

Le jury rappelle qu'il s'agit pour les candidats d'établir et de mettre en exergue des compétences acquises résultant de leur expérience professionnelle et d'établir un lien avec leur projet professionnel. Bien entendu, les membres du jury savent distinguer la nature et la teneur d'une expérience et d'un parcours qui par définition n'est pas le même, qu'il s'agisse d'un profil issu du concours externe où les expériences académiques et les stages seront plus nombreux, par rapport aux candidats du concours interne ou du 3^e concours pour lesquels la notion d'expérience professionnelle est plus marquante.

Le jury s'attache à comprendre et à décrypter les parcours personnels et professionnels spécifiques de chaque candidat.

Par définition, le projet professionnel doit être celui du candidat et éviter les poncifs et les développements trop génériques.

Les projets professionnels permettent aux membres du jury de se faire une première idée de la qualité et de la teneur de la motivation du candidat. C'est pourquoi les candidats doivent travailler à la personnalisation et à la pertinence de leurs propos.

Conseils aux candidats :

- Privilégier la sincérité et l'authenticité.
- Apporter un soin particulier à la rédaction de la fiche individuelle et des acquis de l'expérience professionnelle. Tout écrit peut susciter des questions. Se préparer à répondre sur toutes ses affirmations (compétences développées, expériences, etc.).
- Personnaliser le propos.
- Faire des choix pertinents et ne pas tendre à l'exhaustivité.
- Mettre en exergue de manière simple et explicite les éléments constitutifs de la motivation et de la projection dans un parcours d'attaché.
- Pour la FIR : éviter les phrases à rallonge dénuées de sens et qui ne servent qu'à vouloir « impressionner » le jury à travers l'utilisation de mots et de concepts grandiloquents généralement mal maîtrisés.

D.2.3. S'agissant de la présentation des candidats sous forme d'exposé :

Il s'agit de la première partie de l'oral à l'initiative exclusive du candidat. Cet exposé liminaire est évalué par le jury et démontre la capacité des candidats à comprendre ce qui est attendu d'eux, notamment de présenter clairement dans un temps contraint les principales caractéristiques de leurs parcours, de leur motivation et de ceux qu'ils attendent d'une formation initiale dispensée par l'IRA. Cet exercice connu des candidats se comprend comme un complément aux informations analysées sur la fiche individuelle et le rapport sur les acquis de l'expérience professionnelle. L'approche dynamique de la présentation est ainsi valorisée par les membres du jury.

La très grande majorité des candidats avait préparé leur exposé initial en respectant globalement la limite des cinq minutes. Quelques candidats n'ont pas su optimiser leur temps et on soit achevé leurs propos au bout de 3 à 4 minutes ou dépassé le temps imparti et ont été invités à s'interrompre pour répondre aux questions du jury.

La grande majorité des candidats a fait l'effort de se présenter avec une présentation préparée et structurée qui a pu servir de base aux questions du jury, même si parfois elles ont pu apparaître formatées.

Même si les présentations chronologiques de carrière sont assez rares, on peut parfois déplorer un manque récurrent de dynamisme.

À noter que si le jury apprécie une courte introduction qui annonce le plan de la présentation du candidat, ce plan doit être suivi et conforme lors de l'exposé des candidats.

Il convient d'éviter les redondances avec la FIR. Parfois le jury a constaté une trop forte ressemblance entre les exposés et les FIR des candidats, en présentant un exposé désincarné.

D.2.4. S'agissant du déroulé de l'entretien

Les candidats doivent comprendre que le but de cette épreuve orale par le jeu des questions/réponses est de déceler des compétences et non de contrôler des connaissances, même si l'acquisition de certaines connaissances est vérifiée.

Il s'agit d'un exercice qui pourrait s'apparenter à un entretien préalable à un recrutement. Les mises en situation semblent surprendre quelques rares candidats, or cela permet de vérifier que les candidats possèdent les aptitudes nécessaires à l'exercice des fonctions d'attaché.

D'une manière générale, les membres du jury ont constaté un savoir-être très satisfaisant pour la très grande majorité des candidats.

Les attendus de la formation dispensée à l'IRA ont été majoritairement bien exprimés.

L'épreuve orale permet de cerner la personnalité des candidats et parfois de déceler les points négatifs, notamment dans le domaine du savoir être et des capacités managériales vérifiées ou postulées. Sur ce point, les mises en situation se sont révélées très instructives et ont permis régulièrement d'appréhender la capacité d'analyse et la prise de recul des candidats et de confronter le discours « préparé » aux réponses apportées.

Les candidats ont dû répondre à de petites mises en situation (« vous êtes SG en EPLE et... », « Votre supérieur hiérarchique vous demande... », « vous encadrez une petite équipe de cinq personnes et l'un de vos collaborateurs... »).

Le jury a valorisé le pragmatisme et la capacité des candidats à trouver des solutions adaptées. Parfois par le biais de mises en situation pratiques, le jury a pu observer des analyses et des solutions peu opérationnelles.

Ainsi, les membres du jury ont valorisé les candidats qui ont démontré une future aptitude à l'encadrement (même si les candidats n'avaient aucune expérience antérieure en la matière), au travail en équipe et à la prise de décision sous contrainte ou dans des situations dégradées ou d'urgence. *A contrario* ont été moins bien appréciés les candidats qui n'avaient pas compris les enjeux de la mise en situation et sa finalité, qui ne proposaient aucune solution adaptée ou qui à la moindre difficulté transféraient systématiquement le dossier ou le problème au supérieur hiérarchique sans propositions de traitement ou qui prenaient des décisions disproportionnées (par exemple, révocation de la fonction publique comme sanction disciplinaire ou dépassant très largement le cadre des missions et des prérogatives d'un attaché).

Il apparaît nettement que de nombreux candidats ont « révisé » des mises en situation types. Ils se laissent parfois enfermer dans les réponses apprises par cœur en oubliant que le jury cherche avant tout à tester leur réactivité et leur sens pratique dans un contexte précis en interaction avec les membres du jury.

Les membres du jury souhaitent insister sur les éléments de contre-performance de certains candidats non admis qui illustrent mieux les marges de progrès et les points d'attention que devront avoir les futurs candidats.

Parmi les points à améliorer et à travailler :

- Trop de candidats présentent certaines connaissances lors de l'exposé liminaire et lorsque le jury veut approfondir, le candidat n'a en réalité pas la connaissance technique des sujets qu'il a lui-même introduits.

- Certains candidats n'ont pas adopté la posture de cadre et/ou n'ont pas suffisamment appréhendé les attendus de la fonction d'un attaché d'administration de l'État. Un travail est à engager sur le positionnement, les connaissances/compétences, les exigences d'un attaché de l'État.

- Il y a parfois une méconnaissance de l'organisation de l'État. Des candidats ne connaissent pas les

missions dévolues au préfet (de département ou de région), au recteur et de manière générale les missions de l'ensemble des autorités de l'État.

- Le jury constate une certaine méconnaissance des politiques publiques, même celles d'actualité au moment de l'oral. Il faut aussi noter que certains candidats ont souvent une vision limitée ou une méconnaissance des grands enjeux des politiques publiques et des récentes réformes de l'administration.

Il est à noter cependant chez certains candidats un manque d'intérêt pour l'actualité et les grands sujets en cours. Sur ces questions, ils hésitent régulièrement à donner leur avis et peu de candidats fournissent une réponse motivée et argumentée.

- Aux questions « pensez-vous que... ? » ou « que pensez-vous que... ? », il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse, ce qui compte, c'est la capacité à exprimer une opinion et un jugement critique. Le but est d'analyser les capacités de réflexion et d'argumentation du candidat et sa faculté à défendre un point de vue.

- Beaucoup de candidats se désintéressent de l'environnement général dans lequel ils ont évolué. Pour exemple lorsqu'un candidat a été en stage, CDD, alternance ou en fonction au sein d'une structure, il est capable d'expliquer l'environnement de son bureau ou sous-direction, mais plus difficilement celui de sa direction, et très rarement les directions auxquelles il n'est pas rattaché, ce qui interroge le jury sur sa curiosité professionnelle. Même si l'entretien ne s'apparente pas à un moment particulièrement axé sur la recherche des connaissances de base nécessaires à un futur cadre, le candidat étant incapable de détailler les missions de la structure dans laquelle il évolue ou qu'il souhaite intégrer dénote un manque de prise de hauteur, de recul et de motivation.

- La définition du projet professionnel est parfois négligée par des candidats qui appréhendent l'interministérialité du corps des attachés plus du point de vue théorique que pratique. Certains peinent à sortir de leur zone de confort et de leur affectation actuelle, se positionnent sur des missions trop généralistes ou parfois déconnectées des possibilités offertes à la sortie de l'IRA. Peu de candidats se positionnent sur les fonctions de secrétaire général en EPLE, même si les candidats se sont majoritairement renseignés sur ce type de fonctions, la projection reste très théorique. Parfois le projet professionnel est non véritablement travaillé, des candidats annonçaient leur souhait de postes en services déconcentrés sans connaître les missions du service envisagé pour exemple des candidats qui souhaitaient travailler en DREETS ne connaissaient pas les missions de cette direction ni le contexte de création de ce service ou la réforme de l'OTE.

- Certains candidats se sont également présentés dans une posture caricaturale du manager ou apportaient des réponses censées plaire aux membres du jury. Les notions de loyauté, de formalisme et de proportionnalité des sanctions et de respect hiérarchique sont souvent mal appréhendées et affirmées.

- Quelques candidats paraissaient peu préparés à l'exercice, parfois même mis en difficulté avec des questions basiques (« qu'est-ce qu'un EPLE », les services déconcentrés de l'État...) ou sur le sujet ou domaine qu'ils devaient connaître.

Conseils aux candidats :

- Bien lire les différents rapports de jury.

- Se projeter, affiner et affirmer un projet professionnel. Être au clair dans son projet professionnel (et réaliste) à court et moyen terme, rester soi et lucide.

- Mener une réflexion sur les postes d'attachés susceptibles de les intéresser tout en gardant l'esprit ouvert à l'ensemble des possibilités en sortie d'IRA.

- La majorité des postes offerts à la sortie de l'IRA étant offerts par le ministère de l'éducation nationale, une étude plus poussée sur ceux-ci témoignerait d'un intérêt ou *a minima* d'un regard intéressé sur ce concours.

- Réfléchir sur la diversité de quelques situations de travail que les candidats lauréats pourront connaître, ce qu'un attaché pourrait avoir à répondre.

- Se projeter dans la posture attendue d'un attaché de l'État. Échanger avec différents attachés, voire notamment si cela est possible ceux qui sont passés par l'IRA. S'interroger sur le rôle potentiel de l'attaché encadrant intermédiaire : manager ne va pas de soi : une compétence qui certes se développe en la pratiquant, mais qui demande à s'interroger (introspection, réflexions, partage d'expériences).

- Éviter de jouer un rôle ou de se placer dans une posture idéalisée du cadre de la fonction publique.

Simplicité et esprit pratique doivent être la règle.

- Ne pas hésiter parfois à dire que l'on ne sait pas, mais construire un raisonnement. Il est préférable d'indiquer que l'on n'a pas la réponse à sa question que de chercher à égarer le jury dans un raisonnement approximatif. Faire preuve de bon sens. Donner vraiment un avis motivé quand il est demandé et éviter les formules définitives ou péremptoires.

Pour le Jury
Le président,
Rémy Gicquel